



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 25 juillet 2018
N°2018_12567_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière

~~~

*Service producteur* : Insee, direction des études et synthèses économiques

**Opportunité** : avis favorable émis le 5 avril 2018 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 29 mai 2018 - Commission « Entreprises »

#### **Descriptif de l'opération**

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution des promoteurs immobiliers et du marché du logement neuf, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs et plus largement du secteur du bâtiment.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière permet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur le niveau de la demande en logements neufs, leurs perspectives de mises en chantier, leurs stocks de logements invendus, l'évolution du prix des terrains et des logements neufs, les moyens de financement consacrés à l'acquisition de logements.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 000 promoteurs immobiliers.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

~~~

Le Comité du label émet les recommandations suivantes

Le Comité du label prend acte du fait que, au cours de la période couverte par le label, seront mis à l'étude différents travaux d'amélioration méthodologique recommandés lors du dernier passage au comité du label du 3 juillet 2013 ; ceux-ci n'avaient pas pu être réalisés au cours de la période passée en raison d'autres travaux prioritaires liés au projet CONJ2.

Il rappelle que ces investissements méthodologiques, avec l'appui du département des méthodes statistiques, sont attendus sur la mise en place d'un processus de renouvellement d'échantillon (avec panel rotatif) et conjointement sur le projet de coordination négative avec les autres échantillons des

enquêtes auprès des entreprises, sur l'actualisation des calculs de précision des soldes issus des enquêtes, et sur l'étude du profil des entreprises dites « mauvaises répondantes » .

Le Comité invite le service à l'informer du suivi de l'avancement de ces travaux, mais précise que ceux-ci ne donneront pas lieu à un nouveau passage devant le Comité du label.

Le Comité du label prend acte également du passage progressif de l'application CRPI (collecte et réponse par internet) au dispositif Coltrane (collecte transversale d'enquêtes) pour 2018-2019, lequel sera testé sur deux enquêtes en juillet 2018.

Le Comité encourage le service à organiser une concertation avec des partenaires sociaux et les organisations professionnelles, et, au minimum, à assurer une information au cours de la période à venir sur les principales évolutions, notamment l'allègement de la charge résultant du passage sous Coltrane.

Outre les travaux mentionnés ci-dessus, le Comité du label encourage le service à recueillir une documentation sur les traitements statistiques des enquêtes de conjoncture réalisés dans les autres pays européens et à s'informer en particulier sur une éventuelle utilisation de la méthode à échantillon « constant » pour le traitement de la non-réponse par ces pays.

Le Comité prend acte du fait que les observations du prélabel sur les lettres-avis (sous réserve de l'insertion ultérieure dans Coltrane, qui fera bénéficier les enquêtes de conjoncture de son offre générique de courriers) et sur le questionnaire ont été prises en compte par le service.

Le Comité encourage le service à mettre en place une procédure de « contentieux flottant », à des périodes diversifiées au cours de l'année et non seulement pour la dernière interrogation de l'année.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Cnis, accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière** pour la période 2019-2023.

Ce label est valide pour les années 2019 à 2023

La présidente du comité du label de la
statistique publique



Nicole ROTH